ART. 5 N° 107

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º 107

présenté par M. Savary

#### **ARTICLE 5**

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« ainsi que des personnalités choisies par lui soit en raison de leur compétence juridique, technique ou financière »

les mots:

« , ainsi que des personnalités choisies par lui soit en raison de leurs compétences juridiques, techniques ou financières ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.